

Vous recevez le présent avis à titre d'actionnaire véritable de Corporation TC Énergie.*

Procédures de notification et d'accès

DOCUMENTS D'ASSEMBLÉE :**CIRCULAIRE DE SOLICITATION DE PROCURATIONS
PAR LA DIRECTION – 1^{ER} MARS 2023**

Nous avons recours aux « procédures de notification et d'accès » pour vous transmettre notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire ») datée du 1^{er} mars 2023, c'est-à-dire que nous vous donnons un accès électronique au document plutôt que de vous envoyer des copies papier par la poste. Les procédures de notification et d'accès constituent une façon écologique et économique de transmettre la circulaire, car elles réduisent la consommation de papier et les coûts d'impression et d'envoi postal des documents aux porteurs de titres.

Le présent avis est accompagné d'un formulaire d'instructions de vote qui vous permettra d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Voir la rubrique « Comment voter » ci-après.

PRIÈRE D'EXAMINER LA CIRCULAIRE AVANT D'EXERCER LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS.

Date et lieu de l'assemblée

QUAND Le mardi 2 mai 2023
à 14 h (HAR)

OÙ Assemblée virtuelle seulement par webdiffusion audio en direct au <https://web.lumiagm.com/428631402>, mot de passe « tc2023 » (sensible à la casse).
Voir la rubrique « Comment assister et participer à l'assemblée » aux pages 8 et 9 de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ou votre formulaire d'instructions de vote pour obtenir des instructions sur la manière d'assister à l'assemblée annuelle en ligne.

Questions soumises au vote

Les points à l'ordre du jour qui suivent sont présentés à la rubrique « Ordre du jour de l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et aux autres rubriques applicables indiquées ci-dessous :

| | | | |
|---|---|--|-----------------------------|
| 1 | ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS | Élection des administrateurs qui siégeront jusqu'à la levée de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires. | Pages 13, 19 à 32 |
| 2 | NOMINATION DES AUDITEURS | Nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs et autorisation des administrateurs à fixer leur rémunération. | Pages 13 à 17 |
| 3 | VOTE CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION | Acceptation de l'approche de TC Énergie à l'égard de la rémunération de la haute direction, comme il est précisé dans la circulaire. | Pages 18, 70 à 76, 85 à 121 |

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction et le rapport annuel 2022 sont accessibles aux adresses suivantes :

www.tcenergie.com/avis-et-acces ou www.sedar.com

*Dans le présent avis, les expressions « TC Énergie », « nous », « notre » et « nos » désignent Corporation TC Énergie et les expressions « vous », « votre », « vos » et « actionnaire » désignent un porteur véritable d'actions ordinaires de Corporation TC Énergie.

Comment voter

Différentes options s'offrent à vous. Pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions, veuillez utiliser l'une des méthodes suivantes (ces méthodes sont également indiquées dans le formulaire d'instructions de vote ci-joint) :



PAR INTERNET

Allez à proxyvote.com



PAR TÉLÉPHONE

Téléphonez au
1-800-474-7501 (français)
ou au 1-800-474-7493
(anglais)



PAR LA POSTE

Data Processing Centre
PO Box 3700,
Stn Industrial Park
Markham (Ontario)
L3R 9Z9

Veuillez noter que vous ne pouvez pas exercer les droits de vote rattachés à vos actions en retournant le présent avis.

Pour être valide, votre formulaire d'instructions de vote doit être reçu au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt des procurations qui est fixée au vendredi 28 avril 2023. En cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, votre formulaire d'instructions de vote doit être reçu au moins 48 heures ouvrables avant l'heure de la reprise de l'assemblée.

Il se peut que votre formulaire d'instructions de vote indique une date limite antérieure afin de permettre le traitement de vos voix en temps opportun. Afin de vous assurer que vos voix soient comptées, veuillez soumettre votre formulaire d'instructions de vote dans le délai indiqué dans ce formulaire.

Des questions?

Si vous avez des questions au sujet du présent avis ou si vous souhaitez demander des exemplaires de la circulaire ou du rapport annuel 2022 après la date de l'assemblée, veuillez téléphoner à notre ligne Relations avec les investisseurs au 1-800-361-6522.

*Dans le présent avis, les expressions « TC Énergie », « nous », « notre » et « nos » désignent Corporation TC Énergie et les expressions « vous », « votre », « vos » et « actionnaire » désignent un porteur véritable d'actions ordinaires de Corporation TC Énergie.

Comment demander une copie papier de la circulaire

Les actionnaires peuvent demander de recevoir gratuitement par la poste une copie papier de la circulaire pendant une période d'un an à compter du 27 mars 2023 en utilisant le numéro de contrôle qui figure sur le formulaire d'instructions de vote ci-joint.

Pour demander une copie papier avant la date de l'assemblée, téléphonez au numéro ci-dessous et suivez les instructions :



Sans frais en Amérique du Nord :
1-877-907-7643

À l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-303-562-9306 (français)
ou 1-303-562-9305 (anglais)

PAR TÉLÉPHONE

Si vous n'avez pas de numéro de contrôle, veuillez téléphoner à l'un des numéros suivants :
Sans frais en Amérique du Nord :
1-844-973-0593 (français) ou
1-844-916-0609 (anglais).
À l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-303-562-9306 (français)
ou 1-303-562-9305 (anglais)



PAR INTERNET

Allez à proxyvote.com

Pour vous assurer de recevoir les documents avant la date limite pour le vote, veuillez faire parvenir votre demande au plus tard à **17 h (HAE) le vendredi 14 avril 2023**.

Veuillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire d'instructions de vote, alors veuillez conserver celui qui vous a été envoyé afin d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Nous fournissons également des copies papier de la circulaire et du rapport annuel 2022 aux actionnaires qui ont donné des instructions permanentes afin de recevoir des copies papier des documents ou à l'égard desquels TC Énergie a reçu une demande à cet effet.